



V. G. 19. 3

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

07 JUL. 2026

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



26090302

N° d'entreprise : **0462 999 311**

Nom

(en entier) : **PHARMACIE DU VALDUC**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Wavre, 1461 à 1160 Auderghem**

Objet de l'acte : Nominations statutaires - Changement siège social

Extrait du PV de l'AGE du 01/06/2026

1. Le président donne lecture de la lettre de démissions des gérants sortants et de sa gestion journalière, Mr. Vincent LANGOUCHE et la SRL CARVI CONSUL représentée par Mme Caroline BUYCK et Mr. Vincent LANGOUCHE.

Ces démissions sont acceptées à l'unanimité, avec effet au 31/05/2026 24h00.

2. L'Assemblée décide à l'unanimité de procéder à la nomination, avec effet au 1er juin 2026 à 00h00, comme administrateurs de Messieurs Régis LANOVE, Pascal PEETERS et Thibault DEHAES. Ces mandats prendront fin au terme de 6 années.

3. L'Assemblée décide de transférer le siège social rue E. Dinot 32 à 5590 Ciney.

4. L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer comme réviseur pour une durée de 3 années le cabinet « Callens, Vandelanotte & Theunissen SRL » dont le siège social est sis à 1150 BRUXELLES, Avenue de Tervuren, 313, représenté par Cécile THEUNISSEN et Laura GUARINO.

Thibault DEHAES
Administrateur

Régis LANOVE
Administrateur

Beilagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).